



## Lettre ouverte au Maire

Thionville, le 28 septembre 2010

Monsieur le Maire,

Au cours du conseil municipal du 24 septembre 2010, sans tenir compte de nos remarques, vous avez pris la décision d'accepter le transfert de propriété des ouvrages d'art reliant le giratoire Cormontaigne au carrefour du quai Crauser pour une indemnité de 1,3 millions d'euros versée par l'Etat.

Par la présente, je vous demande au nom de l'opposition municipale de retirer cette délibération.

Pour les techniciens, ces ouvrages d'art, de conception compliquée, subissent des désordres structurels sur lesquels il va falloir intervenir tôt ou tard.

Nous vous rappelons, pour exemple, que le pont des Alliés est composé de trois tabliers parmi lesquels l'un d'entre eux supporte les cheminements piétons. Il renferme toutes les gaines techniques et par conséquent il est plus sensible aux infiltrations d'eau qui attaquent son ferrailage avec les conséquences qu'on peut imaginer.

Les techniciens de vos services ont certainement remarqué l'état de détérioration avancée du revêtement qui est marbré et ondulé. Deux saisons hivernales, le trafic très important et les convois exceptionnels en auront très rapidement raison. S'agissant de la seule entrée sud possible à Thionville, des barrières de dégel ne pourront pas être déployées. Enfin, il ne leur a pas échappé non plus que les bordures de trottoirs ainsi que les garde-corps sont à refaire pour des raisons de sécurité.

Le transfert de propriété de ces ponts était déjà à l'ordre du jour avant votre élection. La municipalité de l'époque l'avait toujours refusé en estimant qu'il était plus judicieux de les confier au Conseil Général qui a plus l'habitude de gérer ce type d'ouvrage et plus de moyens financiers pour leur entretien. En effet, l'ampleur des travaux est telle qu'elle impactera plusieurs budgets communaux. Il aurait été plus logique que le Conseil Général, qui a la compétence des routes, reprenne ces ouvrages d'autant plus qu'on nous impose les convois exceptionnels sur cet itinéraire qui est la seule possibilité pour aller du Sud vers le Nord ou l'inverse.

Enfin pour mémoire, je rappelle que la municipalité précédente avait exigé en présence de M. le sous-préfet et du représentant du Conseil Général que l'Etat fasse une étude diagnostique très précise de ces ouvrages avec les moyens techniques les plus modernes par l'intermédiaire d'un cabinet indépendant de l'Etat, la ville de Thionville de son côté s'attachait les services d'un bureau d'études spécialisé en ouvrage d'art pour analyser ces résultats.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2010 vous avez préféré accepter la somme proposée par l'État au prétexte qu'elle était suffisamment importante et que si nous ne prenions pas de décision avant la fin septembre l'affaire irait en Conseil d'État avec le risque de percevoir une indemnité inférieure.

En premier lieu, nous avons eu la confirmation que le Conseil d'État ne statuerait que sur l'opportunité ou non de la reprise de ces ouvrages par la commune ou une autre collectivité et qu'à aucun moment il ne serait revenu sur la somme allouée à la ville. En second lieu nous pensons que ce dossier doit se plaider en Conseil d'État, procédure longue certes mais qui met pendant ce temps Thionville à l'abri d'avoir à supporter le coût des réparations, les ouvrages restant dans le giron de l'État. Plus tard, après avoir pris connaissance des résultats des bureaux d'études, la négociation avec l'État pourra se faire sur des bases plus pertinentes.

Malheureusement vous semblez plus intéressé par cette recette de 1,3 millions d'euros, qui va rapidement rentrer dans les caisses de la ville et financer, pourquoi pas, votre médiathèque ! Cette gestion à court terme risque de coûter très cher à notre collectivité dans les années à venir.

Je vous prie, monsieur le Maire, d'accepter l'expression de ma considération.

**Dr Jackie Helfgott**  
**Président du Groupe Municipal d'Opposition**